

TABLEAU DES DELEGATIONS FINANCIERES

Type de délégation	AGE	Échéance	Montant autorisé	Utilisation en 2020	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 50 000 000	-	€ 50 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	12/06/2020	AGO statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 5 000 000	-	€ 5 000 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	11/06/2019	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 1 432 459	-	€ 1 432 459
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	14/06/2018	AGO statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 1 550 514	-	€ 1 550 514
Réduction de capital (annulation d'actions)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 1 432 459		€ 1 432 459
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux salariés) (avec suppression du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2020	€ 143 246		€ 143 246
Augmentation de capital (attribution d'actions gratuites aux collaborateurs des sociétés liées) (avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2022	€ 1 432 459		€ 1 432 459
Emission de bons de souscription d'actions (avec maintien du DPS)	12/06/2020	AG statuant sur les comptes de l'année 2021	€ 30 000 000		€ 30 000 000